

Comment voyager sur le réseau TCL?



- 1 Il faut avoir une **carte TCL** chargée de l'abonnement Solidaire Gratuit ou Réduit.
- 2 L'abonnement solidaire permet de voyager sur **les 5 zones du territoire et la zone externe** (hors navette stade).
 - > métros
 - > bus et cars
 - > Navig'ône
 - > tramways
 - > funiculaires
- 3 La carte TCL est **nominative et personnelle** avec votre photo.
- 4 Elle est valable pendant **5 ans**.
- 5 Il est **obligatoire de valider** votre carte TCL à chaque trajet et correspondance sur le réseau TCL.

! Si vous ne validez pas, vous risquez **une amende**.

RCS 979 128 402 Mars 2026 Issu de fibres 100% recyclées. Imprimé sur papier Certifié FSC® Recyclé



Comment faire pour avoir l'abonnement Solidaire?

Allez sur tcl.fr/solidaire pour consulter les conditions d'attribution et justificatifs demandés

en ligne

- > Complétez le formulaire sur tcl.fr
- > Validez votre carte dès que vous recevez le courrier TCL

ou par courrier

- > Téléchargez le formulaire depuis tcl.fr
- > Imprimez et complétez le formulaire
- > Envoyez le tout, sans mettre de timbre, à :

VPC - Solidaire **Gratuit**
Libre Réponse 65700
69339 Lyon Cedex 02

ou

VPC - Solidaire **Réduit**
Libre Réponse 65700
69339 Lyon Cedex 02

- > Validez votre carte dès que vous recevez le courrier TCL

ou en agence

- > Allez en agence TCL avec vos justificatifs de droits
- > Votre abonnement sera chargé sur votre carte TCL

Chargez votre abonnement Solidaire Réduit

depuis tcl.fr
ou l'agence en ligne boutique.tcl.fr
sur distributeurs automatiques,
en agences TCL
ou points de vente TCL



En cas de perte ou de vol,

vous pouvez refaire votre carte pour **5 €** sur tcl.fr
en agences TCL
ou avec le **Click and Collect** sur tcl.fr



Je monte, je valide !

Un geste simple qui vous fera gagner des cadeaux.
Plus d'infos sur fidelite.tcl.fr

Fidélité **TCL**



Tarifs au
1^{er} septembre 2025

Abonnements Solidaires

Gratuit ou 10,50 € / mois



tcl.fr |

Appli TCL
 Allô TCL : 04 26 10 12 12
(prix d'un appel local)

TCL

Abonnement solidaire

Gratuit

Qui peut avoir un abonnement Solidaire ?

Abonnement solidaire

Réduit



Habiter dans l'une des communes des zones 1 à 5 du réseau TCL unifié* et être dans une des situations suivantes	Durée de validité des droits
Allocataire du RSA et ses enfants ayants droits (**) portés sur l'attestation (et étant personnes à charge pour le calcul du RSA)	6 mois ou (**)
Demandeur d'asile en cours de procédure et ses enfants ayants droits (**) portés sur l'attestation	6 mois ou (**)
Demandeur de titre de séjour en cours de procédure sans droit au travail et ses enfants ayants-droits (**)	6 mois ou (**)
Bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) et son conjoint	2 ans
Bénéficiaire de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)	2 ans
Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	2 à 5 ans selon le taux d'incapacité indiqué par la MDMPH
Personne malvoyante	Jusqu'au renouvellement de la carte TCL (5 ans)
Personne mutilée de guerre ou du travail, de 65 ans et plus, atteinte d'une invalidité égale ou supérieure à 50%	Jusqu'au renouvellement de la carte TCL (5 ans)
Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Jeunes (RSJ) 18-24 ans inclus	3 mois
Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)	6 mois

* Liste des communes sur tcl.fr

** La gratuité pour les enfants ayants droits

s'applique dans les situations prévues dans le tableau, selon l'âge et le statut scolaire :

- jusqu'à 16 ans, jusqu'au 31/08 de l'année scolaire en cours
- enfants scolarisés de 17 ans à 25 ans inclus, jusqu'au 31/08 de l'année scolaire en cours (justificatif de scolarité OBLIGATOIRE)
- enfants non scolarisés de 17 ans à 25 ans inclus, pendant 6 mois

Gratuité de la carte pour sa création ou pour son renouvellement (carte payante en cas de perte, vol ou dysfonctionnement du fait de l'utilisateur)

 Conditions supplémentaires, justificatifs :
Consultez tcl.fr/solidaire

Pensez à renouveler vos droits **15 jours** avant la date limite !



Habiter dans l'une des communes des zones 1 à 5 du réseau TCL unifié* et être dans une des situations suivantes	Durée de validité des droits
Personne non-imposable et bénéficiaire d'une allocation France Travail : ARE, AREF, RFPE, RFF, ASP, ASS, ASSF.	6 mois
Personne non-imposable selon le Barème du Ministère et bénéficiaire d'un contrat aidé (CIE, PEC ou CDDI) de 26 heures hebdomadaires maximum.	6 mois
Bénéficiaire d'un Contrat d'engagement Parcours Itinéraires Emploi Renforcé (PIER)	6 mois
Bénéficiaire d'un Contrat du Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)	6 mois
Bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, et ses ayants-droits (enfants et conjoint) portés sur l'attestation.	Renouvellement des droits lors d'un changement de situation
Bénéficiaire de l'Aide Médicale de l'Etat (AME) et ses ayants-droits (enfants et conjoint) portés sur la carte.	Renouvellement des droits lors d'un changement de situation
Personne non-imposable de 65 ans et plus, ou personne non-imposable retraitée à partir de 60 ans.	Jusqu'au renouvellement de la carte TCL (5 ans)
Ancien combattant ou son veuf(ve) de 65 ans et plus	Jusqu'au renouvellement de la carte TCL (5 ans)
Personne mutilée de guerre ou du travail, moins de 65 ans, atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 50%	Renouvellement des droits lors d'un changement de situation
Jeune chômeur non-imposable âgé de 18 à 24 ans inclus et inscrit à France Travail pendant au moins 12 mois consécutifs sur les 18 derniers mois	6 mois
Bénéficiaire du dispositif de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) entre 18-24 ans inclus.	Renouvellement des droits lors d'un changement de situation
Collégien, lycéen ou étudiant boursier (national et départemental). Elève en SEGPA / ULIS / ITEP / IME.	Durée de droit d'une année scolaire ou universitaire : renouvellement à la rentrée.
Enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	2 à 5 ans selon le taux d'incapacité indiqué par la MDMPH
Jeune volontaire du service civique	Durée de droit d'une année scolaire ou universitaire : renouvellement à la rentrée.
Bénéficiaire d'un Contrat Jeune Majeur confié à l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Accompagnement et Revenu de Solidarité Jeunes Majeurs	Renouvellement des droits lors d'un changement de situation
Promo 16-18 ans de l'AFPA	Renouvellement des droits lors d'un changement de situation